

Chanteur professionnel soliste (concertiste ou opéra)

RNCP34331 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Code(s) NSF	133
Formacode(s)	45083
Code(s) ROME	L1202
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	18/11/2019
Date d'échéance	18/11/2020

Certificateur(s)

ECOLE NORMALE MUSIQUE PARIS - A. CORTOT · SIRET : 32856044600010

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La création du Diplôme Supérieur de Concertiste a été motivée par la nécessité d'apporter aux étudiants la capacité à assumer la fonction d'interprète, non seulement avec la plus haute virtuosité, mais aussi avec une maturité au-delà de la réalisation encore académique sanctionnée par la fin des classes supérieures. En outre, cette certification apporte la garantie, pour les futurs interlocuteurs appartenant au monde professionnel, d'un comportement de compétence face aux situations de récitals publics ou de prises de rôles dans une production lyrique.

ACTIVITÉS VISÉES

Le chanteur professionnel soliste doit être en mesure de chanter sur une scène d'opéra ou de concert devant un public avec totale précision et sans défaillance aux plans technique, syntaxique et stylistique. Il pourra être accompagné par un ensemble instrumental, se produire seul ou avec d'autres chanteurs.

Il peut aussi participer à des enregistrements (CD, DVD) Ces activités supposent l'accomplissement de nombreuses tâches préparatoires demandant de nombreuses compétences telles que la culture musicale, des talents d'acteur et bien évidemment une technique vocale irréprochable.

Les types d'emplois accessibles sont : - Artiste lyrique en production d'opéra, en récital, en enregistrements audio ou vidéo

- Secondairement :
Choriste

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Niveau de technique vocale - Qualités de précision et de rigueur dans l'exécution d'œuvres de grande difficulté. - Qualité de l'expression de la sensibilité et des émotions, force de communication, respect des formes et des styles musicaux, qualité de la diction, présentation et jeu scénique (occupation de l'espace, expressivité corporelle,...) - Mémorisation des œuvres présentées - Capacité à élaborer un programme de récital Maîtrise émotionnelle en situation

Blocs de compétences

RNCP34331BC01 — Préparation de l'exécution publique

LISTE DE COMPÉTENCES

- Entretien quotidien des capacités physiques en fonction des spécificités vocales
- Travail autonome sur les œuvres du répertoire du chanteur
- Répétition in situ
- Entretien des organes vocaux

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation faite par un jury extérieur à l'ENMP lors de l'audition probatoire de fin de 1ère année, visant à statuer sur la qualité de la préparation technique, l'adéquation du programme musical avec les exigences de la vie professionnelle, la précision et le soin apporté à l'étude des partitions, la présentation en scène, la maîtrise technique.

RNCP34331BC02 — Production de l'exécution publique

LISTE DE COMPÉTENCES

- Prestations pour l'enregistrement de CD ou DVD
- Participations à des spectacles ou à des émissions
- Production individuelle publique
- Production collective publique

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation faite lors du récital en fin de 2ème année par un jury extérieur à l'ENMP sur l'ensemble des qualités requises de la réalisation technique et artistique du candidat dans un objectif d'insertion professionnelle.

RNCP34331BC03 — Communication et promotion de l'exécution publique

LISTE DE COMPÉTENCES

- Veille à la promotion de ses compétences et de ses réalisations
- Maintien et développement des relations
- Utilisation des moyens des divers médias existants pour faciliter la sollicitation d'engagements

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation faite par le comité de pédagogique sur la notice argumentaire remise 5 mois avant le récital final, présentée sous forme de programme de concert incluant le répertoire, la présentation et justification du choix des œuvres, la biographie de l'artiste.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Ce secteur est celui de la musique classique en France comme à l'international.

Il recouvre des établissements nombreux, de taille variable, gérés le plus souvent par des entités publiques (salles de concert, opéras, théâtres lyriques, établissements d'enseignement, festivals...)

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Artiste lyrique en production d'opéra, en récital, en enregistrements audio ou vidéo
- Secondairement :

Choriste

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

sans objet

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024) Très faible (1/5)

Facteurs principaux Intensité d'embauche, Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi

Salaire médian (mensuel)	1 650 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+3/4 (licence, maîtrise ou équivalent) en lettres et arts (20 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	U1X91 — Artistes (musique, danse, spectacles) · tension 1/5 (Très faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	51 022
Jugés difficiles à recruter	6 %
Emplois saisonniers	29 %
Familles professionnelles (FAP)	U1X91 — Artistes (musique, danse, spectacles)

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Les candidats peuvent avoir accès au cursus de préparation au Diplôme Supérieur de Concertiste, lequel mène à la Certification,

de la façon suivante :

- Les élèves ayant été reçus au Diplôme Supérieur d'Exécution
- Les élèves lauréats d'un concours international inscrit à la Fédération Mondiale de Genève.
- Les étudiants diplômés du Master du CNSM de Paris ou de Lyon.

Une audition probatoire a lieu en fin de 1ère année. Les candidats au Diplôme Supérieur de Concertiste ne peuvent se présenter que deux fois.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Le Président du Jury est de droit le Directeur des Concours

ou le Conseiller aux

Etudes de l'Ecole Normale de Musique de Paris. La Direction de l'Ecole peut toutefois déléguer la présidence à une personnalité du monde musical de son choix. Par définition, il s'agira d'une personnalité professionnelle du plus haut niveau. Il n'y pas de nombre fixe de personnes composant le Jury .Réglementairement, le jury doit être au minimum composé de deux personnes en plus du Président, mais il en comprend régulièrement davantage. Dans tous les cas, tous les membres du jury sont extérieurs à l'Ecole à l'exception du Président.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, VAE

Le Président du Jury est de droit le Directeur des Concours

de l'Ecole Normale de Musique de Paris. La Direction de l'Ecole peut toutefois déléguer la présidence à une personnalité du monde musical de son choix. Par définition, il s'agira d'une personnalité professionnelle du plus haut niveau. Il n'y pas de nombre fixe de personnes composant le Jury .Réglementairement, le jury doit être au minimum composé de deux personnes en plus du Président, mais il en comprend régulièrement davantage. Dans tous les cas, tous les membres du jury sont extérieurs à l'Ecole à l'exception du Président.

Base légale

Date de décision	18/11/2019
Durée de l'enregistrement	1 an
Date d'échéance de l'enregistrement	18/11/2020

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
-------	-----------	----------	------------------	--------------

2018	5	0	100 %	100 %
2017	10	0	100 %	100 %

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

www.ecolenormalecortot.com

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/34331/>